

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2021_7_8

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le mardi 07 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 30 Août 2021

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Objet : Vente de métaux stockés à l'atelier

Absent(s) : Madame ELMOZNINO PEGGY

Excusé(s) : Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs matériels anciens : remorque agricole, semoir, pulvérisateur et abri bus métallique sont inutilisables et encombrent l'aire de stationnement abritée de l'atelier municipal.

Il propose de vendre sous forme de métaux ces matériels.

Il serait utile de retenir un prix de vente basé sur le poids utile tarifé selon le cours des métaux net (valeur de rachat corrigée des charges de l'entreprise) communiqué par les Etablissements SABATIER de Balzac avec lesquels l'opération sera effectuée.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 07/09/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot